



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

*SERVICE PETITE ENFANCE
DIRECTION DES SOLIDARITES*

Affaire suivie par : Jennifer Rottier

N°D24DSPE107

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE AVEC LE DISPOSITIF GRANDIR EN MILIEU RURAL- MAISON DES 1000 BULLES

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023A-14-PE, en date du 23 février 2023, approuvant la création et l'ouverture du Lieu d'Accueil Enfant Parent - Les 1000 Bulles ;

Considérant la volonté des élus du territoire à mettre en place des actions en faveur des parents du territoire ;

Considérant que dans le cadre de son Plan d'Action Sanitaire et Sociale 2021-2025, la MSA DLG poursuit son engagement dans l'accompagnement des territoires ruraux en mobilisant la nouvelle offre « Grandir en Milieu Rural » ;

Considérant que les missions de La Maison des 1000 Bulles répondent aux critères d'action de « Grandir en Milieu Rural » en répondant aux besoins de jeunes de 0 à 25 ans et de leurs parents, en proposant un soutien et un accompagnement à la parentalité ;

Considérant qu'une participation de la MSA peut être sollicitée à hauteur de 20%, pour le fonctionnement de La Maison des 1000 Bulles ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De solliciter une subvention de 5 670 euros, soit 20% du coût du projet total, auprès de la MSA, pour le fonctionnement de La Maison des 1000 Bulles ;

2°) – De valider le plan de financement prévisionnel, ci-dessous :

AR Prefecture

047-200068930-20240527-D24DSPE107-AR
Reçu le 28/05/2024
Publié le 28/05/2024

DÉPENSES en euros		RECETTES en euros	
60-Achats	14 100	Subvention CAF	17 010
61-Services extérieurs	450	Subvention MSA	5 670
62-Autres services extérieurs	1 390	Autofinancement	5 670
64-Charges du personnel	12 410		
TOTAL DÉPENSES	28 350	TOTAL RECETTES	28 350

3°) – De signer, ou d’autoriser le 1^{er} Vice-président à signer les conventions ou tout document afférent à cette affaire ;

4°) – De préciser que la subvention, au titre du soutien au fonctionnement de La Maison des 1000 Bulles est prévue au budget prévisionnel 2024.

En application de l’article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.



Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 27 mai 2024

Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 28 mai 2024
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 28 mai 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l’Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com